



N° 233 /MCVT/DC/SGM/DAPMF/SA

Cotonou, le 23 JUIN 2023

## COMMUNIQUE RADIO-DIFFUSE

Le Ministre du Cadre de Vie et des Transports, chargé du Développement Durable communique :

En ces temps de pluies et de montée des eaux, le transport des personnes et des biens par voies d'eau intérieures présente d'énormes risques d'accidents pouvant entraîner des pertes en vies humaines.

Pour éviter ces accidents aux conséquences dramatiques, je rappelle aux populations des localités riveraines des cours d'eau et en particulier aux conducteurs d'embarcations (piroguiers et barreurs), l'obligation d'observer les mesures de sécurité liées à la navigation sur les voies d'eau intérieures en respectant les consignes essentielles ci-après :

- éviter la navigation de nuit et par temps de pluies, ainsi qu'en toutes autres périodes à risque ;
- éviter la navigation dans les zones à risque ;
- éviter la mise en circulation des embarcations dont la flottabilité et la stabilité ne sont pas suffisantes ;
- éviter les surcharges ;
- équiper les embarcations de tous les matériels d'armement requis ;
- porter de gilet de sauvetage sur toute embarcation ;
- dénoncer aux autorités locales, tout comportement à risque.

J'en appelle au sens de responsabilité de chacun et de tous en cette période critique pour la préservation des vies des usagers de nos cours d'eau intérieurs.



José TONATO

Ministre du Cadre de Vie et des Transports,  
chargé du Développement Durable